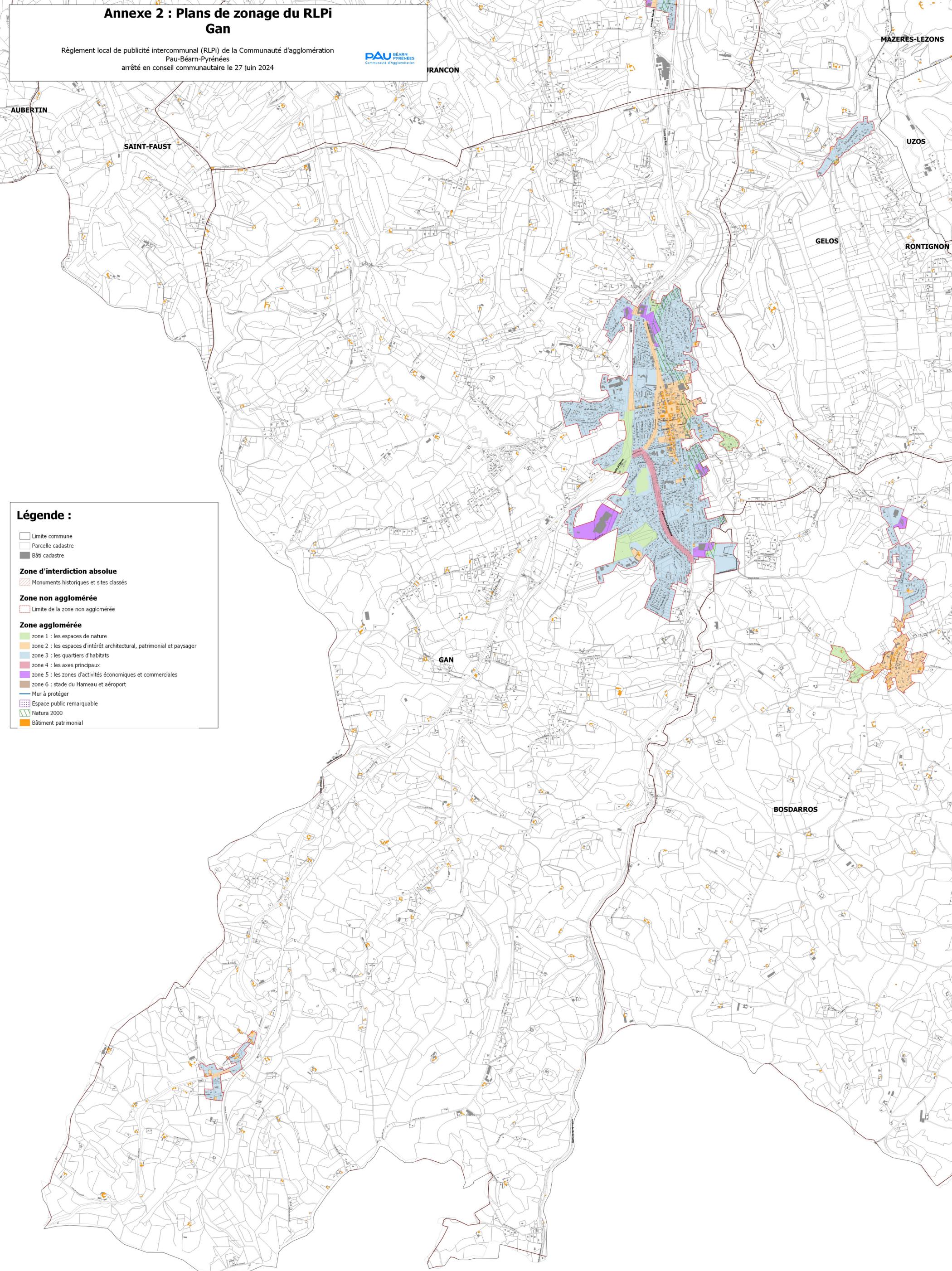


Annexe 2 : Plans de zonage du RLPi Gan

Règlement local de publicité intercommunal (RLPi) de la Communauté d'agglomération
Pau-Béarn-Pyrénées
arrêté en conseil communautaire le 27 juin 2024



Légende :

- Limite commune
- Parcelle cadastre
- Bâti cadastre
- Zone d'interdiction absolue**
 - Monuments historiques et sites classés
- Zone non agglomérée**
 - Limite de la zone non agglomérée
- Zone agglomérée**
 - zone 1 : les espaces de nature
 - zone 2 : les espaces d'intérêt architectural, patrimonial et paysager
 - zone 3 : les quartiers d'habitats
 - zone 4 : les axes principaux
 - zone 5 : les zones d'activités économiques et commerciales
 - zone 6 : stade du Hameau et aéroport
 - Mur à protéger
 - Espace public remarquable
 - Natura 2000
 - Bâtiment patrimonial